MONTAGNES DU HAUT FOREZ - PROJET ÉOLIEN

L'autorisation d'exploiter du préfet attaquée en justice par les opposants

L'association Vent du Haut Forez a présenté un recours devant le tribunal administratif de Lyon pour empêcher l'installation de cinq éoliennes.

Vu 16 fois | Le 18/03/2018 à 05:00 | Réagir EDITION ABONNÉ

« Notre montagne et ses habitants méritent mieux que ce sort et que cette décision partiale et injuste », expliquent les opposants qui ont réalisé une simulation du projet depuis l'extrémité nord des Hautes Chaumes à la Lite. Photomontage Vent du haut Forez

Le préfet de la Loire Evence Richard a accordé l'autorisation d'exploiter cinq éoliennes au col de la Loge en novembre. Un peu plus tôt, le tribunal administratif avait annulé l'autorisation de défrichement pour ce même projet. On se doutait que le dossier n'en resterait pas là et un nouvel épisode s'est joué il y a quelques jours.

« Un déni de démocratie »

Les opposants à cette installation, les membres de l'association Vent du Haut Forez, ont décidé de porter une nouvelle fois l'affaire en justice. Cette fois, comme l'explique le secrétaire Marc Dupuis, « nous avons lancé un nouveau recours auprès du tribunal administratif de Lyon pour faire annuler l'autorisation d'exploitation du parc éolien ». Un énième rebondissement jugé nécessaire par les opposants. Ces derniers n'ont toujours pas accepté la décision du représentant de l'État de refuser l'autorisation d'exploiter les éoliennes à Chérier et La Tuilière mais d'accepter celle pour les monts du Forez. Pour eux, « les arguments correspondent exactement à la problématique de l'implantation au col de la Loge ». À savoir : la proximité des captages d'eau potable, la présence des Hautes Chaumes et la forte opposition au projet.

« L'opposition de la population est encore plus forte ici, notamment à cause des inquiétudes pour les sources », détaille Marc Dupuis. Ce dernier n'oublie pas les espèces protégées (la chouette chevêchette, les chauves-souris) : « Elles n'auraient rien à craindre sur les crêtes du Haut Forez, alors qu'elles seraient fortement menacées sur les Monts de la Madeleine… ».

Vent du Haut Forez rappelle l'opposition des maires du secteur, mobilisés contre le projet mais aussi celle des habitants, ainsi que celle du Parc naturel régional ou de la Commission départementale des sites et paysages. Sans oublier l'avis défavorable donné par le commissaire enquêteur lors de l'enquête. Quoi qu'il arrive, l'association promet de « continuer à informer les habitants de ce qui est pour nous un déni de démocratie. Nous avons déjà gagné plusieurs des procédures engagées et nous espérons que la raison saura l'emporter. »

précision Les services de la préfecture n'ont pas pu être joints

« Nous espérons que la raison saura l'emporter »

Marc Dupuis secrétaire de l'association Vent du Haut Forez

Naël Dandachi